Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260212-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 24
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le trois février, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-02-12
Syndicat mixte fermé des PFCA
Modification des statuts

Date de convocation du Conseil municipal :
22 janvier 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. PAUGAM, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. POULIQUEN	procuration à	M. HERLÉDAN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN
M. BICREL	procuration à	M. Le Maire
M. QUÉRÉ	procuration à	M. PAUGAM

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme L'HURIEC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

SL

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260212-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-02-12

Administration générale

SYNDICAT MIXTE FERMÉ DES PFCA
MODIFICATION DES STATUTS

Rédacteur : Sabrina Trébaol
Rapporteur : Jean-Pierre Combroux

Par délibération n°2025-06-20, le Conseil municipal a approuvé les modifications de statuts du Syndicat intercommunal des Pompes funèbres des communes associées de la région brestoise (SIVU PFCA), dont la Ville de Gouesnou est membre, en syndicat mixte fermé.

Ce processus de transformation implique la révision du nombre de sièges et la représentativité des différentes collectivités membres comme le lui permet l'article L5212-7-1 du CGCT. Par délibération n° D25-11/27 du 15 décembre 2025, le syndicat mixte fermé des communes associées de la région brestoise (SMF des PFCA) a approuvé le projet de statuts qui modifie les règles de présentation des différentes collectivités membres au sein du comité syndical.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de statuts modifiés du syndicat.

Le 15 décembre 2025, le syndicat mixte fermé des communes associées de la région brestoise (SMF des PFCA) a approuvé le projet de statuts qui modifie les règles de présentation des différentes collectivités membres au sein du comité syndical.

La délibération n° D25-11/27 concerne l'article 7.1 – Composition, qui est rédigé comme suit :

La représentation des membres au sein du comité syndical est la suivante :
- Brest Métropole : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants ;
- les communes de plus de 100 000 habitants : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;
- les communes de plus de 10 000 habitants : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- les communes de moins de 10 000 habitants : 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Faisant suite à l'adoption de cette modification en comité syndical, chaque collectivité territoriale membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts modifiés, étant rappelé que les statuts modifiés n'entreront en vigueur qu'après approbation par arrêté préfectoral.

La modification concerne les communes de plus de 100 000 habitants, la Ville de Gouesnou n'est donc pas impactée par cette modification de statuts et son nombre de représentants reste donc inchangé. Commune membre, la Ville de Gouesnou doit néanmoins adopter cette modification de statuts.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte « Pompes funèbres des communes associées de la région brestoise » annexé à la présente délibération.

SL

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260203-D20260212-DE

Annexe :

- Statuts du syndicat mixte des Pompes funèbres des communes associées de la région brestoise modifiés par délibération du comité syndical du 15 décembre 2025

Avis de la commission plénière mardi 27 janvier 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 3 février 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie L'Huriec

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

SL